

**CARACTÉRISATION ICHTYOLOGIQUE
DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE À LA HAUTEUR DE SAINT-GEORGES**

FAUNES ET PARCS

**DIRECTION RÉGIONALE DE LA
CHAUDIÈRE-APPALACHES**

NOVEMBRE 2000

ÉQUIPE DE RÉALISATION

COORDINATION ET RÉDACTION

Luc Major, biologiste¹
Pierre-Yves Collin, tech. faune¹

TERRAIN

Pierre-Yves Collin
Luc Major
Gilbert Rondeau, tech. faune¹

¹ Société de la Faune et des Parcs du Québec, direction régionale de la Chaudière-Appalaches

1. Introduction

Dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Corporation « Rendez-vous à la rivière » déposait une étude d'impact en septembre 1999 concernant un projet de barrage gonflable sur la rivière Chaudière à Saint-Georges. Ce projet vise à créer une retenue d'eau immédiatement en amont de la rivière Famine à des fins récréatives. De plus, cette même corporation présentait également en mai 2000 une demande de dérogation en vertu de la convention Canada-Québec sur les zones inondables afin de réaliser un projet de passerelles reliant la ville de Saint-Georges à l'île Pozer ainsi qu'à la rive ouest de la rivière Chaudière.

Afin de documenter les caractéristiques ichtyologiques de ce tronçon de la rivière Chaudière ainsi que les impacts possibles sur l'habitat du poisson des deux projets mentionnés précédemment, nous avons donc effectué une visite des lieux les 14 et 15 août 2000. Cette session visait à réaliser un échantillonnage des espèces de poissons présentes et à effectuer toute observation pertinente au dossier en ce qui a trait à la qualité du milieu comme habitat du poisson.

2. Échantillonnage des poissons et observations fauniques

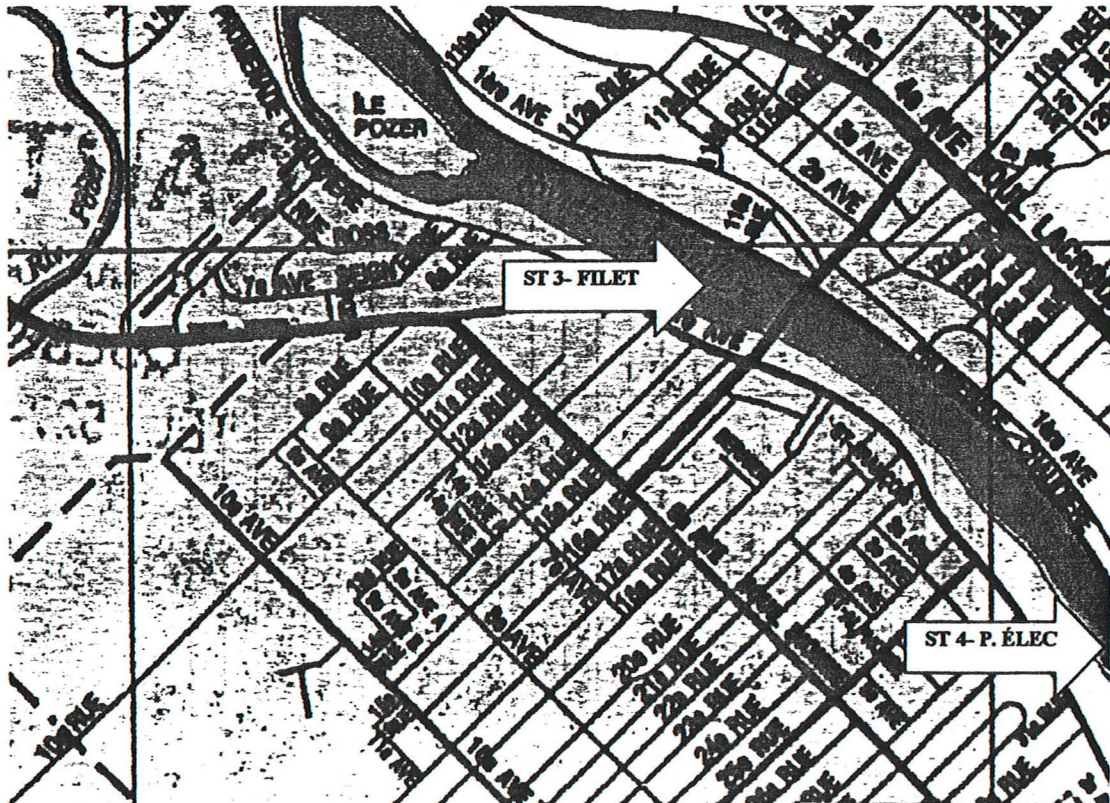
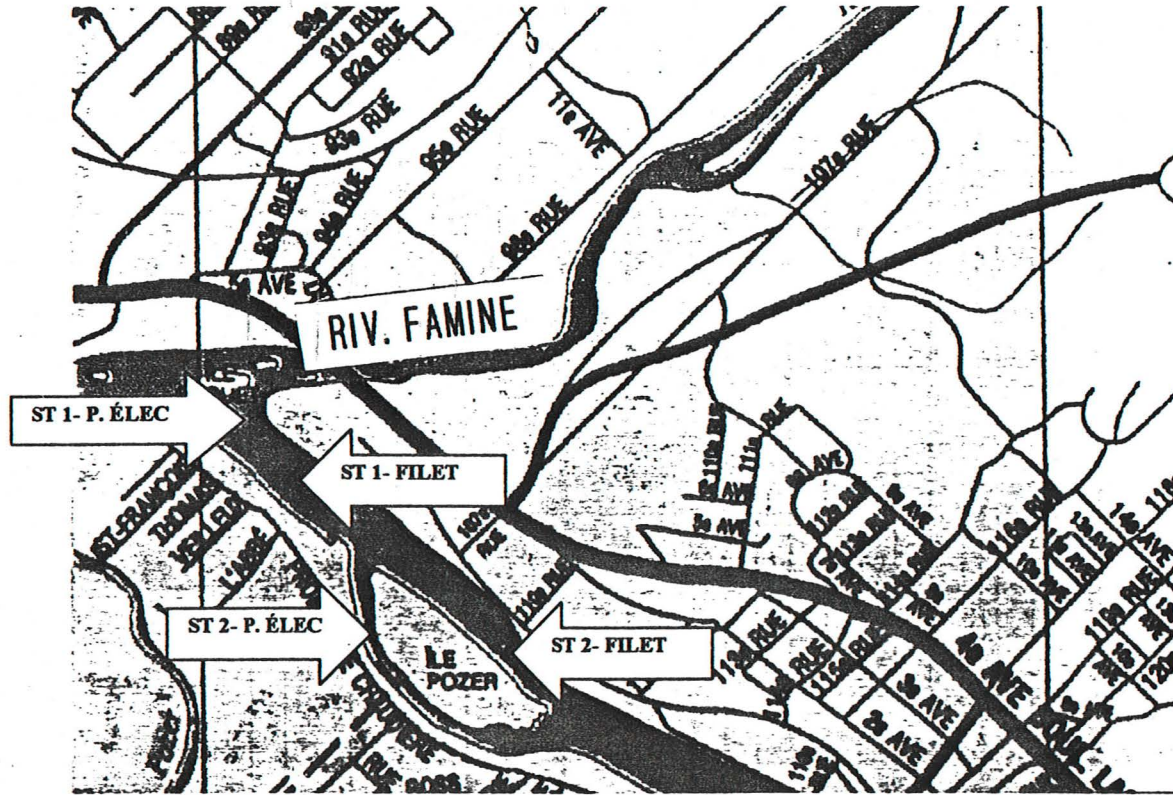
En premier lieu, une visite de ce tronçon de la Chaudière a permis de reconnaître le terrain et de déterminer quatre stations propices à la pose de filets maillants et/ou à la pêche à l'électricité (figure). Dans le cas des filets, l'échantillonnage de poissons a été réalisé avec des filets expérimentaux (8 panneaux) de 60,8 m de longueur dont les grosseurs de mailles étirées variaient de 25 mm à 152 mm. Pour la pêche à l'électricité, l'échantillonnage a été réalisé à l'aide d'un appareil Coffelt. La carte ci-jointe illustre la localisation des stations.

Le tableau de la page suivante présente les résultats de la séance d'échantillonnage en ordre décroissant d'individus capturés pour chacune des espèces. Au total, 445 poissons de 18 espèces ont été capturés, soit 393 spécimens par pêche à l'électricité et 52 à l'aide des filets. Au total des deux engins ainsi qu'à la pêche électrique, l'espèce la plus fréquemment capturée dans ce tronçon de la Chaudière est le raseux-de-terre gris, suivie de la quitouche et du meunier noir. Au filet, le doré jaune et la quitouche sont les espèces les mieux représentées et représentent à elles seules 50% du total de captures faites avec cet engin.

Station 1

La station 1 se situe juste en amont de l'embouchure de la rivière Famine. Une pêche électrique de 32 minutes a été effectuée le 14 août sous la forme de trois traversées de la rivière Chaudière distancées de 50 mètres chacune. La température de l'eau était de 26,5°C, la profondeur variait de 0 à 60 cm et le substrat du lit de la Chaudière à cette station était composé de 10% de blocs (250 mm +), 40% de galets (80-250 mm), 35% de

LOCALISATION DES STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE



CAPTURES EFFECTUÉES LORS DE LA CARACTÉRISATION ICHTYOLOGIQUE

Espèces	Station 1		Station 2		Station 3	Station 4	TOTAL
	P. électrique	Filet maillant	P. électrique	Filet maillant	Filet maillant	P. électrique	
<i>GPS(UTM) nad 83</i>	0369357-5109451	0369512-5109335	0369599-5108947	0369897-5108914	0370467-5108529	0371301-5107842	
Maskinongé			<u>2</u>				2
Ouitouche	60	2	9	3	7	100	181
Bec-de lièvre	1				1	15	17
Mulet à cornes			10				10
Naseux des rapides	7					3	10
Méné nageoires rouges	7						7
Ventre pourri			5	1			6
Naseux noir	3					1	4
Meunier noir	8	4	25	2	5	5	49
Barbotte brune			1				1
Épinoche à 5 épines			2				2
Chabot visqueux	<u>22</u>		3			5	30
Chabot tacheté						1	1
Achigan p. bouche	<u>4</u>	3	<u>2</u>	6	2	<u>4</u>	21
Crapet de roche	<u>5</u>	1	5		1	6	18
Doré jaune		10		3	1		14
Perchaude			<u>2</u>				2
Raseux-de-terre-gris	<u>55</u>		3			115	173
TOTAL SPÉCIMENS	86	14	15	9	4	131	548
TOTAL ESPÈCES	11		13		3	5	18

Caractère gras: principales espèces d'intérêt sportif

Nombre souligné: Aire d'alevinage confirmée pour cette espèce

cailloux (40-80 mm), 10% de gravier (5-40 mm) et 5% de particules fines (< 5 mm). Un peu en amont de la zone de pêche à l'électricité, à une profondeur variant de 1 à 1,4 mètre, un filet maillant a également été installé à 18h40 le 14 août et relevé le 15 août à 8h02.

Onze espèces ont été capturées à cette station, dont l'achigan à petite bouche et le doré jaune. C'est d'ailleurs à cette station que la grande majorité des dorés ont été capturés et des pêcheurs sportifs rencontrés à proximité nous ont déclaré avoir capturé une cinquantaine de dorés en 1999 juste en amont de la station 1. Cette station présente également de belles caractéristiques pour la fraie et l'alevinage de plusieurs espèces comme en fait foi la capture d'alevins d'achigans, de crapets, de raseux-de-terre et de chabot visqueux.

Mentionnons que ce secteur de la rivière Chaudière est également fréquenté par des mammifères puisque de nombreuses traces de rats musqués, de ratons laveurs et de visons ont été observées. Chez les oiseaux, le grand héron, le balbuzard pêcheur et le martin-pêcheur ont également été identifiés.

Station 2

La station 2 se situe à la hauteur de l'île Pozer. Une pêche électrique de 25 minutes a été effectuée le 15 août sur une distance de 200 mètres dans le canal qui sépare l'île Pozer de la rive ouest de la Chaudière. La température de l'eau dans ce canal était alors de 22,5°C, ce qui laisse présager la présence d'un apport d'eau plus fraîche de source probablement souterraine à cet endroit. La profondeur était d'environ 60 cm et le substrat était composé de 5% de blocs (250 mm +), 5% de galets (80-250 mm), 10% de cailloux (40-80 mm), 40% de gravier (5-40 mm) et 30% de particules fines (< 5 mm). Ce milieu consiste en une série de petits marais qui présentent une végétation émergente d'herbacées, laquelle constitue un milieu de fraie idéal pour plusieurs espèces et un habitat faunique important pour les espèces semi-aquatiques. De l'autre côté de l'île Pozer, entre cette dernière et la rive est de la Chaudière, à une profondeur variant de 60 cm à 1 mètre, un filet maillant a également été installé à 19h20 le 14 août et relevé le 15 août à 7h23.

La station 2 est celle où le plus grand nombre d'espèces (13) et d'espèces sportives (4) ont été capturées. En effet, en plus de l'achigan à petite bouche et du doré jaune, le maskinongé et la perchaude ont également été capturés au site de pêche électrique, soit dans le canal entre l'île Pozer et la rive ouest de la Chaudière. Ce canal constitue un habitat faunique particulièrement intéressant puisque 12 des 13 espèces s'y rencontrent et que cet habitat constitue une aire de fraie probable et une aire d'alevinage confirmée pour l'achigan, le crapet de roche, le maskinongé et la perchaude. Ces deux dernières espèces ont d'ailleurs été retrouvées uniquement dans ce canal. Un pêcheur nous a également affirmé qu'il venait régulièrement pêcher l'achigan et le maskinongé entre l'île Pozer et la rive est de la rivière.

Mentionnons que des terriers de rats musqués ainsi que de nombreuses traces de renards et de ratons laveurs ont été observés dans le canal mentionné précédemment. Un héron vert a également été aperçu entre l'île Pozer et la rive est.

Station 3

La station 3 est localisée juste en aval du pont de Saint-Georges enjambant la Chaudière et a fait l'objet d'échantillonnage uniquement à l'aide d'un filet compte tenu de la profondeur un peu forte pour la pêche électrique (entre 60 cm et 1 mètre). Le filet a été tendu le 14 août à 19h50 et relevé le lendemain à 6h45.

Six espèces, dont l'achigan et le doré, ont été capturés à cette station.

Station 4

La station 4 se situe au segment de la Chaudière à la hauteur de la 135^{ième} rue de Saint-Georges. Inversement à la station précédente et compte tenu de la faible profondeur de la station (15 à 30 cm), seule une pêche à l'électricité a été effectuée le 15 août pendant 23 minutes. Le substrat du lit de la Chaudière à cette station était composé de 20% de blocs (250 mm +), 40% de galets (80-250 mm), 30% de cailloux (40-80 mm), 5% de gravier (5-40 mm) et 5% de particules fines (< 5 mm). Mentionnons que dans ce tronçon de la Chaudière, la rive droite est artificialisée à 100% puisque constituée d'un muret de béton.

Dix espèces, dont l'achigan à petite bouche, ont été capturées à cette station. Ce secteur constitue également une aire d'alevinage pour cette espèce, ainsi que pour la ouitouche. Des traces de rats musqués ont également été observés sur les rives.

3. Conclusions

Nous avons été étonnés par la richesse et la diversité de la faune aquatique retrouvée dans la rivière Chaudière en face de Saint-Georges de Beauce. La présence de nombreux pêcheurs sportifs intéressés par le doré jaune, l'achigan et le maskinongé est éloquent à cet égard. Sept espèces de poissons utilisent également un secteur ou l'autre de ce tronçon comme aire d'alevinage et vraisemblablement comme aire de fraie : l'achigan à petite bouche, la perchaude, le maskinongé, le crapet de roche, la ouitouche et le raseux-de-terre gris.

Compte tenu de ce qui précède, nous considérons qu'il est primordial de maintenir l'intégrité de l'habitat du poisson dans tout ce tronçon de la rivière Chaudière. Nos principales recommandations sont les suivantes :

- **Compte tenu de la valeur faunique du tronçon échantillonné, les considérations fauniques doivent être prises en compte avant les considérations récréatives;**

- **La libre circulation des poissons doit être assurée en tout temps et particulièrement lors de la période de reproduction des espèces qui y frayent. Dans le cas de l'achigan, cette période peut s'étendre jusqu'à la fin de juin;**
- **Les caractéristiques de cet habitat du poisson (débit, profondeur, vitesse du courant, nature du substrat) doivent être préservées afin de maintenir la fréquentation par les poissons et surtout l'utilisation de ce milieu lors des périodes de reproduction;**
- **Le canal entre l'île Pozer et la rive ouest constitue un habitat faunique qui mérite une mention spéciale; cet habitat de type marais doit être préservé contre toute action qui risque d'en modifier les caractéristiques.**

Photo : 1 Date : 15-08-2000

Notes : Station 3
de filet maillant
vue de l'amont

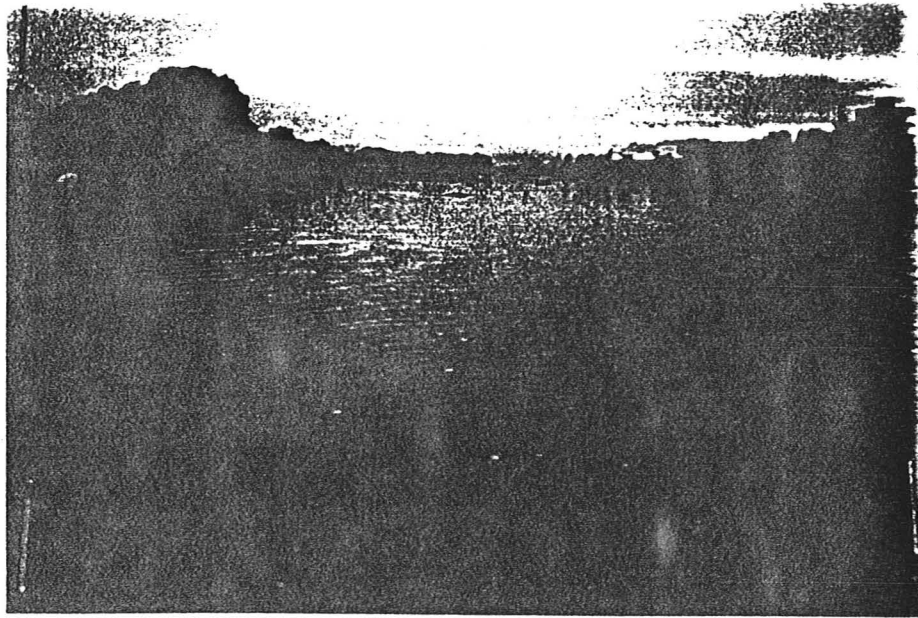


Photo : 2 Date : 15-08-2000

Notes : Station 3
de filet maillant
vue de l'aval

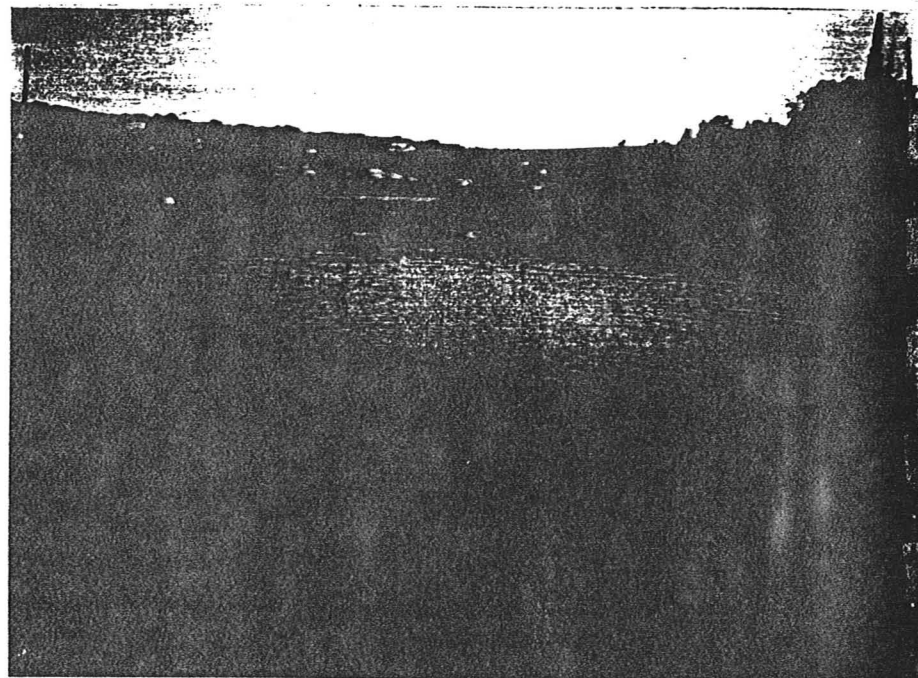


Photo : 3 Date : 15-08-2000

Notes : Station 2
de filet maillant
vue de l'amont

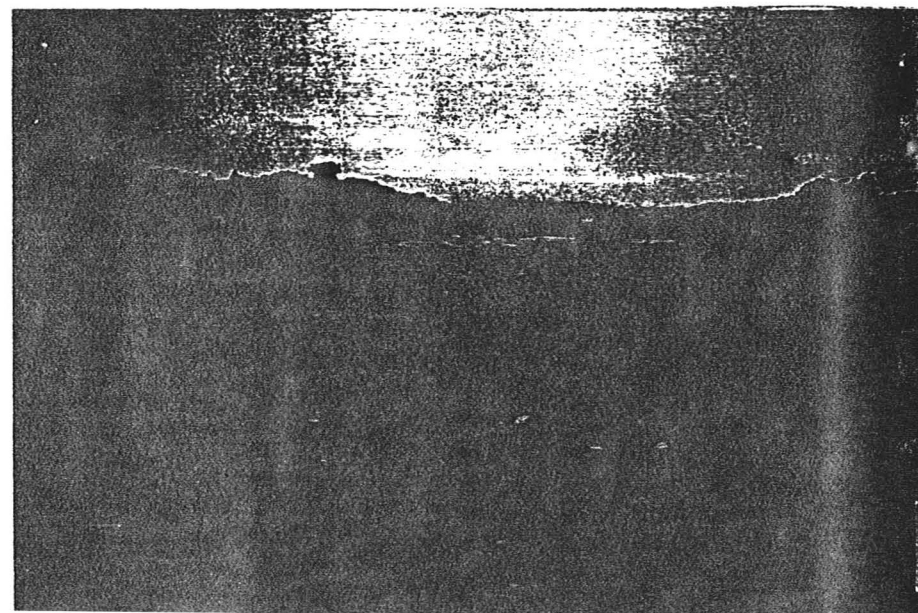


Photo : 4 Date : 15-08-2000

Notes : Station 2
de filet maillant
Vue de l'aval

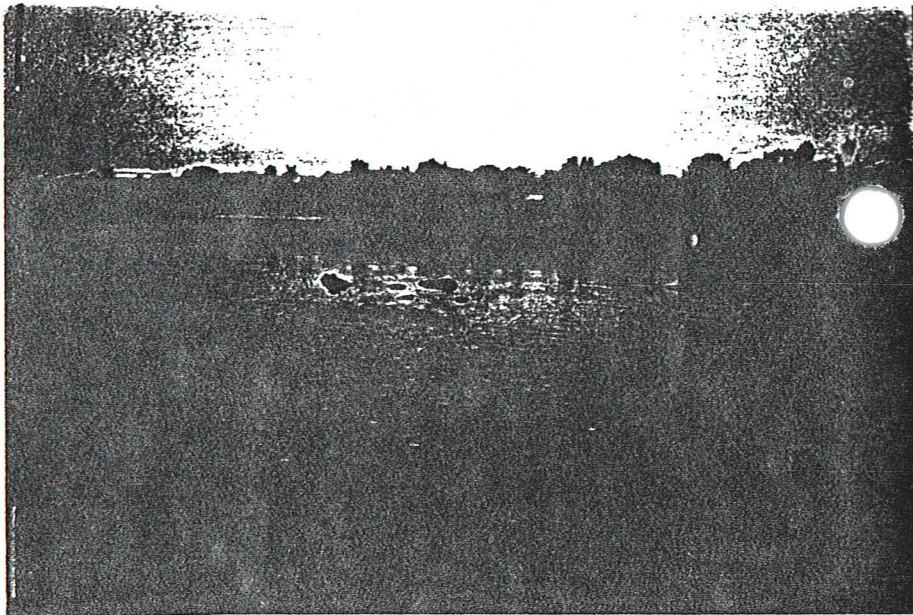


Photo : 5 Date : 15-08-2000

Notes : Station 1
de filet maillant
Vue de l'amont
et Station 1
de pêche électrique

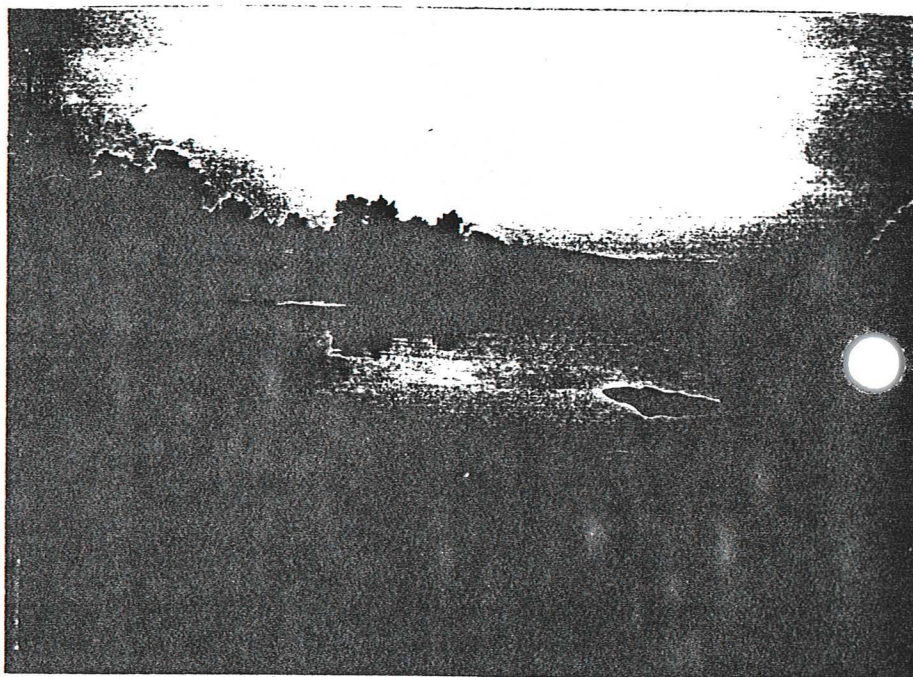


Photo : 6 Date : 15-08-2000

Notes : Station 1
de filet maillant
Vue de l'aval vers
la rive Ouest.

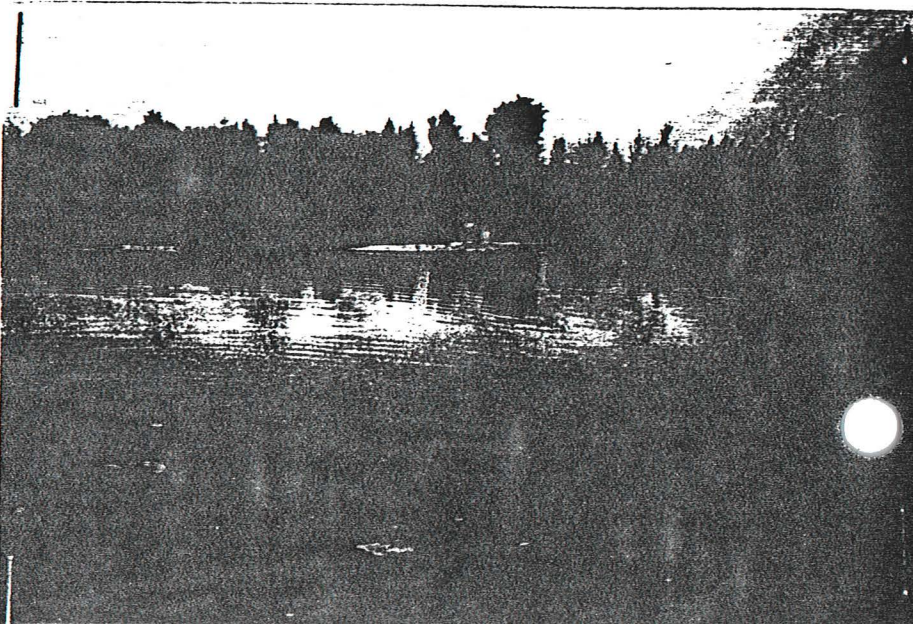


Photo : 7 Date : 15-08-2000

Notes : Station 4
de pêche électrique
vue de l'amont

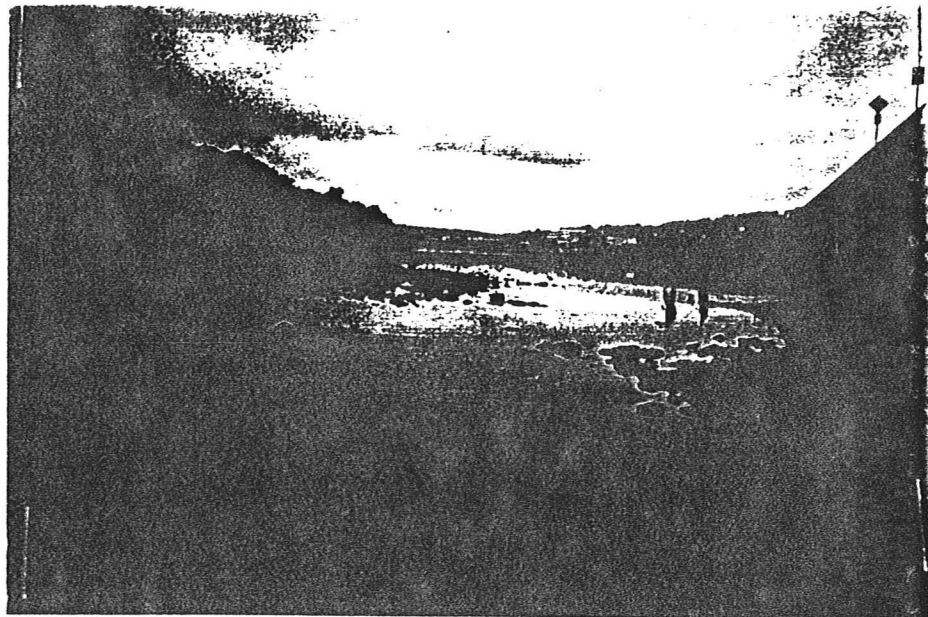


Photo : 8 Date : 15-08-2000

Notes : Station 4
Pêche électrique
vue de l'aval

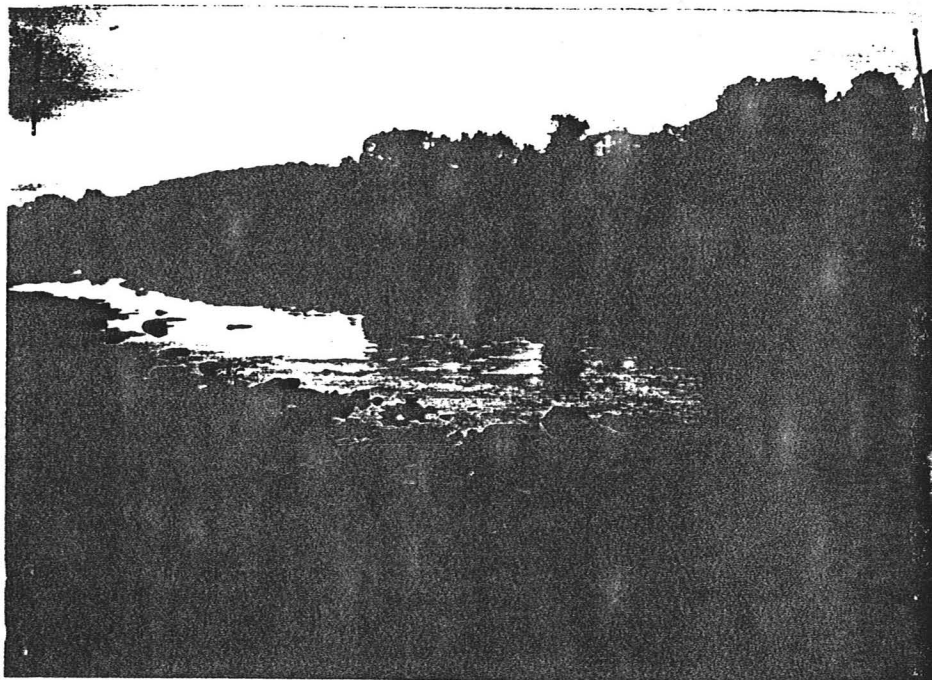


Photo : 9 Date : 15-08-2000

Notes : Riv. Chaudière
vue de l'île Pozzer
vers l'aval (St-Georges
Est.)

Station 2 (Pêche électrique
et filet maillant

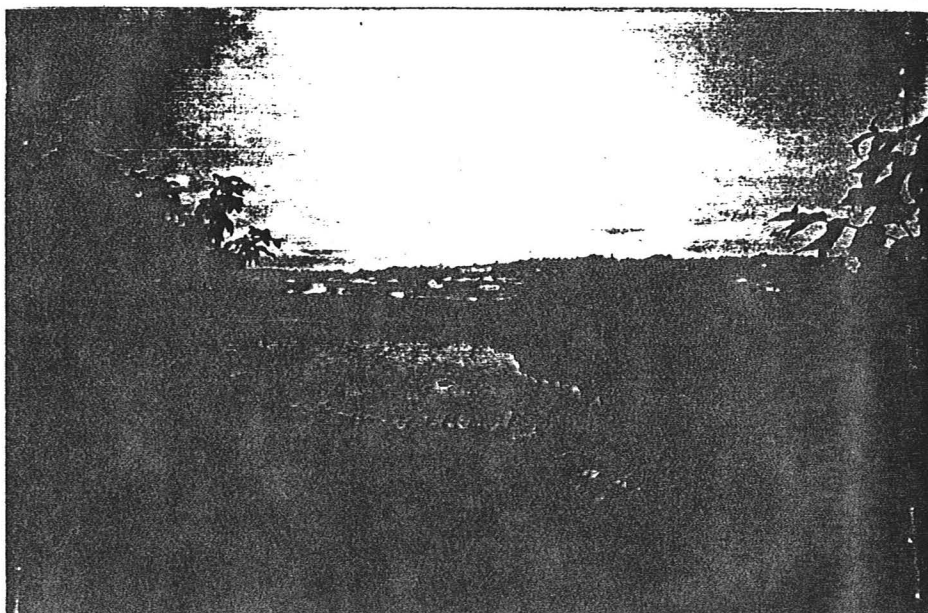


Photo : 10 Date : 15-08-2000

Notes : Extrémité Amont
du Bras Ouest de
l'île Pozzer



Photo : 11 Date : 15-08-2000

Notes : _____
Bras Ouest de l'île
Pozzer



Photo : 12 Date : 15-08-2000

Notes : Extrémité Aval
du Bras Ouest
de l'île Pozzer

